

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 04

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date de convocation : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel- Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :

Absents : M. BLANC Romain

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

I. B) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU RESTAURANT SUR LE SITE DE LA COUDOULIERE

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que, pour faire face à l'augmentation des prix, il convient de procéder à la hausse des tarifs concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant sur le site de la Coudoulière.

Ainsi, il est proposé de fixer le tarif d'occupation du restaurant à 2 163.00 € (arrondi à l'entier le plus proche).

Le tarif sera applicable pour une occupation du domaine public du 1^{er} mai 2024 au 30 septembre 2024.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.

- D'approuver le tarif de redevance d'occupation du domaine public du restaurant sur le site de la Coudoulière.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT